



Vehicule en panne avec triangle

Par **goofyto8**, le **11/03/2015 à 18:35**

bonsoir,
Le Code de la Route définit-il un temps maximal autorisé d'immobilisation d'un véhicule en panne sur la chaussée (avec signalisation par un triangle) ?
Un automobiliste qui ne veut, par exemple, pas faire les frais d'un remorquage sur le champ, peut-il laisser son véhicule pendant plusieurs heures, le temps de prévenir un copain qui viendra le remorquer ?
La police peut-elle mettre en fourrière dans ce cas ?
Merci d'avance.

Par **le semaphore**, le **11/03/2015 à 19:14**

Bonjour
le code la route ne prévoit aucune exception envers un VL en arrêt ou en stationnement irrégulier .
Le VL en panne doit être protégé dans l'urgence et être déplacé pour libérer la VP .
Un VL en infraction sera donc enlevé si conducteur absent pour pallier les carences du propriétaire et éviter un accident .